# PROVINCE DE QUÉBEC Ville de Rosemère

**Une séance extraordinaire** du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue par visioconférence le mercredi 20 janvier 2021 à 19 h.

**Présents par visioconférence :** Paolo Galati, président; Adam Gordon, commissaire-parent et vice-président; Melissa Wall, commissaire et vice-présidente substitut; Karla Abraham Di Francesco, Vincent Cammisano, James Di Sano, Olivia Landry et Bob Pellerin, commissaires; Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

**Également présents par visioconférence :** Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Stephanie Krenn, directrice du Service des ressources humaines; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; Marilyne Demers, directrice adjointe du Service des ressources matérielles et du transport; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absents: Donna Anber, Anick Brunet et Emilio Migliozzi, commissaires.

Le président ouvre la séance et obtient confirmation de la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale que la procédure de convocation à cette séance extraordinaire est conforme à la loi.

HEURE: 19 h 01

Après l'appel nominal, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale confirme l'atteinte du quorum.

### 1.0 Ouverture de la séance

## 1.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

## 2.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que l'ordre du jour contenu au document nº SWLSB-2021/01/20-CA-001 soit adopté sans modification.

#### CC-210120-CA-0062

Adoptée à l'unanimité

- 3.0 Règlements : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires et du comité exécutif
- 3.1 Règlement nº BL2000-CA-05 : conseil des commissaires

En réponse à une question du président, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale explique que le règlement précédent fixait les dates des séances jusqu'au mois de décembre 2020 pour tenir compte des élections scolaires, permettant ainsi au nouveau conseil des commissions de décider des dates de séance pour le reste de l'année scolaire.

Règlements : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires et du comit exécutif

Règlement nº BL2000-CA-05: conseil des commissaires

#### CC-210120-CA-0063

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires, conformément à l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*;

commissaires et du comité ATTENDU QU'une commission scolaire ne peut adopter un règlement à moins d'avoir donné un avis public, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue de son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

ATTENDU QU'un avis public a été donné relativement aux modifications au règlement nº BL2000-CA-05: *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* et qu'une copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications au règlement nº BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*,

ET QUE le règlement entre en vigueur à la date de publication de l'avis public de son adoption, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

# 3.1 Règlement n° BL2008-CA-15 : comité exécutif

Règlements : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires et du comité exécutif

Règlement nº BL2008-CA-15 : comité exécutif

CC-210120-CA-0064

ATTENDU QUE le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif doivent être fixés par règlement; conformément aux articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*;

commissaires et du comité ATTENDU QU'une commission scolaire ne peut adopter un règlement à moins d'avoir donné un avis public, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue de son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

ATTENDU QU'un avis public a été donné relativement aux modifications au règlement n° BL2008-CA-15: *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* et qu'une copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents:

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications au règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*,

ET QUE le règlement entre en vigueur à la date de publication de l'avis public de son adoption, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

## 4.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

# 5.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE: 19 h 09

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 27 janvier 2021